

Programme de formation :

Monter, réceptionner, vérifier, utiliser et réaliser la maintenance des échafaudages de pied. Dispositif INRS R408

Objectif :

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant
- Savoir utiliser les échafaudages de pied en sécurité
- Connaître les différents examens à réaliser pour être capable de réaliser les différentes vérifications réglementaires ainsi que la maintenance des échafaudages de pied
- Connaître les responsabilités liées à la mission de vérification et réception des échafaudages de pied.

Finalité :

Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages énumérés ci-dessous :

- Montage avec console
- Montage porte à faux
- Montage poutre de franchissement et/ou escaliers d'accès
- Potence, poulie à cliquets et corde de levage

Réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24 mètres monté conformément à la notice du fabricant.

Au sens de la R408 :

- Réceptionner l'échafaudage avant utilisation.
 - Assurer la maintenance de l'échafaudage (hors opérations de montage/démontage d'éléments de l'échafaudage).
- Et utiliser l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification.

Programme

Les enjeux de la prévention

Les rôles et responsabilités des différents acteurs

La prévention des risques

- Signaler les situations dangereuses
- Communiquer, rendre compte

Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation

L'exploitation de la notice du fabricant

La préparation du montage

Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied

Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité

La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage

Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent

L'examen d'adéquation

L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage et/ou réceptionner l'échafaudage avant utilisation

L'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage et/ou assurer la maintenance de l'échafaudage

Le compte-rendu/procès-verbal de réception

Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité

En présentiel 100%

Durée :

Initiale : 28h00

MAC : 14h00

Nombre de participants : de 3 à 8

Pré requis :

- Avis d'aptitude médicale permettant d'effectuer des opérations de montage et de démontage des échafaudages, donné dans le cadre du suivi individuel renforcé prévu par l'article R4624-23 du code du travail
- Maîtrise de la langue Française, mathématique élémentaire, lecture courante de plans.
- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages
- Formation au port du harnais

Validation : Certificat de monteur, utilisateur,

vérificateur/maintenance des échafaudages de pied sera remis à l'issu de la formation si le stagiaire satisfait aux critères de validation de la certification

Public : Salariés des entreprises et travailleurs indépendants

amenés à monter, démonter et réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied (de hauteur inférieure à 24 mètres) conformément à la notice technique du fabricant et ne nécessitant pas de note de calcul, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.

- Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004) des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24 mètres montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant, pour sa propre activité.

- Toute personne ayant à réceptionner une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté.

- Mais également toute personne ayant à prévoir et commander une prestation de mise à disposition d'un échafaudage.

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

La formation alternera différentes **méthodes pédagogiques** afin de permettre l'obtention des compétences visées.

Des activités de découverte, **d'apprentissage théorique (40%)** par le biais d'exposés participatif ou directif et **de mise en situation professionnelles pratiques (60%)** permettront les apprentissages et l'évaluation des compétences. Les différents examens feront l'objet de rapports rédigés par les stagiaires à l'aide de documents fournis par l'organisme de formation et sur un échafaudage de pied multidirectionnel *ENTREPOSE MULTICRAB* (avec montage à l'aide des EPI antichutes et de gardes corps MDS ancrés et en

JDL Formation Organisme de formation déclaré sous le numéro 84 03 03606 03 auprès du préfet de région Auvergne Rhône Alpes. Organisme habilité SST INRS 1214999/2017/SST-01/O//02. H36728/2025/Echafaudage de pied - R408-1/O/02.

V1 04/11/24

autostable avec montage de poutre de franchissement, porte à faux, déport, poulie et utilisation d'un extractomètre).

Lorsque cela sera nécessaire des ateliers pédagogiques personnalisés seront alors animés pour retravailler des compétences non acquises ou pour permettre l'apport de nouvelles compétences.

L'évaluation des compétences sera réalisée à travers une évaluation continue tout au long de la formation afin de s'assurer de la progression de l'apprenant. Ces évaluations seront menées à l'aide de questionnaires et de mise en pratique. Des rapports de vérifications seront rédigés pendant la formation, validés par le formateur et conservés par le formateur et par le stagiaire.

Les formateurs intervenants sont tous titulaires de l'attestation de formateur échafaudage délivrée par l'INRS.

L'organisme de formation délivrera une attestation de suivi et validation de la formation.

L'évaluation des acquis de la formation est construite pour être au plus proche des situations que le salarié sera amené à rencontrer au cours de sa mission.

Les modes d'évaluation sont les suivants :

- une évaluation des **connaissances** du stagiaire,
- une évaluation des **savoir-faire** du stagiaire incluant des épreuves pratiques liées aux compétences à évaluer (montage, vérification, utilisation) obligatoirement réalisées lors d'applications pratiques au plus proche de situations réelles de travail (sur la plateforme pédagogique équipée d'échafaudages).

L'évaluation est réalisée tout au long de la formation. Chaque stagiaire est évalué lors de travaux individuels ou collectifs.

Process de certification

Le formateur organise des situations de travail pédagogiques au sein desquelles les stagiaires pourront mettre en pratique leurs compétences. Des grilles d'évaluation permettent au formateur de suivre la progression pédagogique de chaque stagiaire. De valider les critères de certification ou le cas échéant, de proposer des ateliers pédagogiques personnalisés permettant la montée en compétence nécessaire à la certification.

Les compétences sont évaluées en différents temps et à plusieurs reprises lors de la formation. Ces évaluations sont menées grâce à des questionnaires, des mises en situations professionnelles ou bien encore à travers la rédaction de rapports (rapports de vérification par exemple).

Le résultat de ces évaluations est consigné sur différents supports (QCM, rapports, grilles d'évaluation) et permet au formateur de remplir ensuite la grille de certification INRS pour chaque stagiaire et d'identifier les compétences acquises ou non.

Le livret de formation est remis aux stagiaires au début de la formation avec les différents documents nécessaires à la progression pédagogique (Extrait du guide professionnel, des recommandations, TUTOPREV, Rapport de vérification, QCM...). Certains de ces documents seront conservés par l'OF d'autres par le stagiaire formant ainsi le livret d'apprentissage.